

## Première édition de la traversée du lac Renaud

# Mission accomplie!



La comité organisateur remettant le chèque au président de l'association des résidents du lac Renaud. De gauche à droite: Claude Brunet, membre du comité organisateur, Marcel Renaud, Jean-René Bureau, président de l'association des résidents du lac Renaud et Gilles Vanier, membre du comité organisateur.



Monsieur Marcel Renaud avec les participants

Claude Brunet

**Le 12 août dernier, une activité tout à fait spéciale se déroulait sur le lac Renaud, à Prévost.**

Vingt-cinq personnes (18 sur une embarcation et 7 à la nage) ont traversé le lac Renaud sur une distance d'un peu plus de 1 kilomètre afin d'amasser des fonds qui seront à 100 % dédiés à la santé du lac.

Organisée de main de maître par monsieur Marcel Renaud, la traversée a permis de récolter la coquette

somme de 6 855 \$ qui a été remise au président de l'Association des résidents du lac Renaud, monsieur Jean-René Bureau.

Monsieur Renaud remercie les principaux commanditaires, IGA marché Piché, les entreprises Logan, Excavation Marc Pelchat ainsi

qu'Aqua Services Laurentides (Guillaume Aspireault-Massé).

Un gros merci également aux nombreux donateurs et participants, mais plus que tout, c'est l'esprit de camaraderie régnant pendant l'événement qui fut le fait saillant de la journée!

À l'année prochaine pour la 2<sup>e</sup> édition de la traversée du lac Renaud!

## Saint-Colomban et Prévost

# Deux visions municipales sur la sécurité routière

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

**Le 12 août dernier, la Ville de Saint-Colomban a procédé au retrait de 17 panneaux d'arrêt sur son territoire. Le conseiller municipal de Prévost, Pier-Luc Laurin, réagit à cette décision et communique la position de la Ville de Prévost en cette matière.**

Dans les jours qui ont suivi, cette nouvelle controversée a fait le tour des réseaux sociaux et de plusieurs médias régionaux, voire nationaux. Malgré un mouvement de contestation formé de résidents inquiets qui ont déposé une pétition, l'administration municipale de Saint-Colomban a défendu sa décision impopulaire, et son maire, Xavier-Antoine Lalande, a accordé diverses entrevues afin de s'expliquer.

Celui-ci soutient que les panneaux retirés n'étaient guère respectés par les usagers de la route, qu'ils ne permettaient pas de contrôler le débit de circulation à une intersection, qu'ils ne devaient pas être utilisés pour ralentir la vitesse, qu'ils ne rendaient pas les routes plus sécuritaires et qu'ils étaient non conformes, voire illégaux, selon le Tome V — Signalisation routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ce ministère établit les critères à respecter pour justifier la présence de tels panneaux.

Si le maire comprend le fait que, jadis, la Ville ne possédait pas nécessairement d'autres moyens qu'un panneau d'arrêt pour sécuriser certaines voies, il indique que d'autres solutions sont possibles aujourd'hui. C'est notamment le cas pour l'utilisation de radars de sensibilisation,

l'établissement de nouvelles bosses de ralentissement, l'ajout de marquage sur l'asphalte, etc.

### Réaction de Prévost

Contrairement à la position de Saint-Colomban, celle de Prévost s'en différencierait par sa vision « totalement proactive », selon Pier-Luc Laurin. D'après lui, il serait déraisonnable de retirer des panneaux d'arrêt pour le simple motif qu'ils ne sont pas respectés par les véhicules routiers: il faudrait plutôt qu'« on ne donne pas raison aux méfaits » en laissant ces panneaux à leur place. Le code du ministère des Transports du Québec (MTQ), auquel fait allusion le maire de Saint-Colomban, ne donnerait qu'une ligne directrice: « C'est des recommandations, pas des obligations », plaide le conseiller municipal.

S'il est tout à fait acceptable que Saint-Colomban décide d'appliquer ces recommandations à la lettre, « nous [à Prévost], toutefois, on a un plan d'action, pis on a des mécanismes de réflexions beaucoup plus poussées pour s'assurer que lorsqu'on fait quelque chose, cela a un impact négatif sur la vitesse dans les rues, et ce peu importe qu'on soit ou non en concordance avec le code, nous, on agit toujours pour la sécurité routière de nos citoyens, on

est bien heureux des recommandations, mais on les applique quand cela est nécessaire », réplique Pier-Luc Laurin.

Avec l'embauche d'un responsable de la sécurité communautaire, épaulé par deux stagiaires en technique policière durant l'été, et la création d'une commission sur la sécurité communautaire qui regroupe plusieurs partenaires (les travaux publics, l'ingénierie, les communications, deux élus municipaux, la division de sécurité communautaire et la Sûreté du Québec), la Ville de Prévost resterait confiante sur sa capacité d'intervention concernant la sécurité sur ses routes. C'est ainsi



À Prévost, un dos-d'âne nouvellement installé sur la rue Principale a été l'objet de critiques par des automobilistes surpris, car les couleurs n'avaient pas encore été peintes sur cette butte bétonnée. Les couleurs furent ajoutées dans les deux jours qui ont suivi avec des panneaux indicateurs

que la politique de déneigement, la politique sur les bosses de ralentissement et la politique de consultations sur les méfaits observés par les citoyens ont été pensées sous l'angle de la sécurité communautaire.

### Annonces

Après avoir installé 16 bosses de ralentissement en un mois seulement, la Ville de Prévost a reçu une réponse positive à sa demande de subvention pour l'implantation de

six bosses de ralentissement permanentes en béton. Alors « qu'il n'y avait aucun dos-d'âne il y a cinq ans », exprime le conseiller municipal, celui-ci considère que c'est un vrai succès pour la sécurité de ses concitoyens. Ce succès serait aussi dû à l'installation d'affichettes de sensibilisation routière sur les terrains des résidents qui en font la demande à la Ville.

5\$ DE RABAIS 5\$ DE RABAIS

**pattes & griffes**

pattesgriffes.com

745, boul. des Laurentides, Piedmont

450.227.6077

Horaire d'ouverture:

lundi et mardi de 9h à 18h, mercredi à vendredi de 9h à 19h, samedi de 9h à 17h, et le dimanche de 10h à 17h

**5**

**DOLLARS DE RABAIS**

AUCUNE VALEUR MONÉTAIRE

Avec tout achat de 20\$ et plus en magasin (toiletage et livraison exclus).

Offre valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Limite de 1 coupon par jour. Certaines conditions s'appliquent.

5\$ DE RABAIS 5\$ DE RABAIS

**COUPON**